

Le 1 novembre 2022

217 rue Marcoz,
73000 Chambéry
vincent.biays@orange.fr
06 80 01 82 51

Siret 335 214 698 0007B
APE 742A

REVISION DU PLU

Réunion n°16 - Avant-projet de zonage - 24 octobre 2022

Participants : Mme GODET (Maire) - M MARTINE - M BOLON - M REYNAUD - Mme BIDET - Mme GONGUET - M FOURNEL - M LEJEUNE - Mme GARIN - M BONJEAN - Mme CHATRON

Le travail sur le zonage est réalisé à partir :

- De l'armature urbaine retenue dans les orientations du PADD.
- Des enveloppes urbaines définies lors du diagnostic.

Il ressort des discussions et des premiers calculs des gisements constructibles qu'il est nécessaire de resserrer la zone U de manière plus restrictive que le périmètre des enveloppes urbaines, y compris dans les polarités de Lompnieu et Sutrieu .

Légende des plans :

- Zone Ua : correspond aux villages et hameaux dans lesquels le renouvellement urbain et la densification seront autorisés.

- Zone Uh : correspond aux hameaux et groupes d'habitation dans lesquels seul le renouvellement urbain sera autorisé (pas de constructions neuves à l'exception des annexes aux habitations existantes).

- Hachure de couleur brune : correspond à la trame d'espaces verts protégés (article L153-19 du C.U) au cœur de la zone Ua (parcelles inconstructibles à l'exception des annexes aux habitations existantes)

En pièces jointes : les avant-projet de zonage sur les secteurs étudiés (attention documents confidentiels à ne pas diffuser) et le tableau des surfaces constructibles dans ces secteurs.

Prochaine réunion :

- 17 novembre à 14 heures : suite du travail sur le zonage



Vincent BIAYS